Travailler... travailler et...

Panneau 8 ... Payer

L'imposition sous l'Ancien Régime est lourde et variée, supportée par le peuple. Noblesse et clergé en sont, avec le pouvoir royal, les principaux bénéficiaires.

La **capitation** est instaurée en 1695. Impôt sur l'ensemble des Français, y compris les privilégiés. Le clergé cependant y échappe en votant une contribution volontaire aux finances royales. Les pauvres qui paient mois de 40 sous de taille en sont exemptés.

La **gabelle** impose le sel. Celui-ci est l'objet d'un monopole royal. Entreposé dans des greniers, il est acheté, taxé, par la population et en toute petite quantité. Cet impôt représente, à l'époque moderne, environ 6% des revenus royaux. Seul moyen pendant longtemps de conserver les aliments, il est indispensable.

Le **cens** est une redevance foncière due au seigneur qui possède des titres sur la terre.

Les **banalités** sont des installations que le seigneur est dans l'obligation d'entretenir et de mettre à la disposition de tous les habitants de la seigneurie. En contrepartie, ceux-ci sont contraints de n'utiliser que ces installations. Les principales banalités sont : le four, le moulin, le pressoir et le marché aux vins.

Le **champart** est un impôt seigneurial prélevé en nature, proportionnel à la récolte (de 1/10 à 1/16). Il est prélevé après la dîme due au clergé.

La **dîme** (du latin *decima : dixième*) est une redevance en nature ou en argent portant essentiellement sur les revenus agricoles et destinée à rétribuer l'Église.

Un **registre de taille** concernant Barrières daté de **1711**, sous le règne de Louis XIV (1661-1715), nous est parvenu. Neuf familles s'acquittent de l'impôt.

La livre vaut 20 sous ou 240 deniers.

Barneles Sierre Savrieres at 4this stails Civante Deuxsliund Ira Duriers & - 6 atto Pas Pers Bertrand antaloubeal itt 4 188 Bierre monteileal 3th, Vas taille wint fix leures quinte for Prois denieus Guillaume lougetal 11 15 1 postaille quingo luces neuf for trois deniero Cy + 15/69/30 Bierre Caulleful 3th y y staille wint Suttimed ang 1 th By-2816/003 Ser Dantoinne land al attrior so faills 218019 Ceretien de Tiandemonty & Caques al 13 H13 Pros taill ent dix neufliures Prancis la Motse al 3th Pas taille l'interior Shilipt noil at al it 2 148 fall. wentheres quingo of for nies Cy 36415190

1711

N°	Familles-feux	Montant de la taille
1	Pierre BARRIERE	62 livres 6 deniers
2	Les héritiers de Bertrand CANTELOUBE	11 livres 4 sols 9 deniers
3	Pierre MONTEILS	6 livres 15 sols 3 deniers
4	Guilhaume ROUZETAL	15 livres 9 sols 3 deniers
5	Pierre CAUSSETAL	8 livres 5 sols
6	Héritiers d'Antoine LAVAL	21 livres 19 sols 9 deniers
7	Héritiers de Jean MARTY de BAGUES	119 livres 16 sols 3 deniers
8	François LAMOTHE	6 livres 17 sols 6 deniers
9	Philippe NOËL	9 livres 15 sols 6 deniers